



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 18/12/2008 portant création de la mention Cyclisme traditionnel du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09/10/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Cyclisme traditionnel est attribué aux personnes dont les noms suivent :

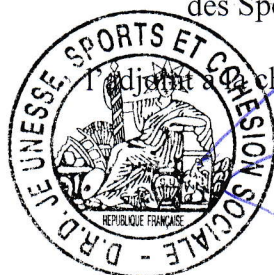
N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
DEALP200118	Monsieur	BRICOUT	Cyprien
DEALP200119	Monsieur	CHEVALIER	Antoine
DEALP200120	Madame	COMPARAT	Claire-Lise
DEALP200121	Monsieur	DELANOY	Thomas
DEALP200122	Monsieur	FAUSSURIER	Romain
DEALP200123	Monsieur	GENE	Yohann
DEALP200124	Monsieur	JOUFFROY	Arnaud
DEALP200125	Monsieur	KRAINER	Franz
DEALP200126	Monsieur	LECLERC	Pierrick
DEALP200127	Monsieur	MUGUET	Corentin
DEALP200128	Monsieur	OSTIAN	Frédéric
DEALP200129	Monsieur	PACOT	Alexandre
DEALP200130	Monsieur	QUEMENEUR	Perrig
DEALP200131	Madame	SERO	Coralie
DEALP200132	Monsieur	TALOBRE	Didier
DEALP200133	Monsieur	TEIRLYNCK	Reynald
DEALP200134	Monsieur	THIEBAUT	Constant

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 09/10/2020

P/ Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale,
et par délégation,

l'adjoint au chef de service formation/certification



Julien DESCHAMPS